



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

### **Le 5 AOÛT 2025**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 juillet 2025, de 19 h 30 à 20h35 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants :

Mmes Josianne Sirois, Ghislaine Chamberland, Hélène Méthot et M. Alain Parent, sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire, formant quorum.

Est absent : M. Benoit St-Jean, conseiller

Est aussi présente Mme Nathalie Blais, directrice générale et greffière-trésorière.

Le quorum est atteint.

*La personne qui préside la séance, soit M. Gervais Darisse, maire, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.*

*En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Gervais Darisse, maire ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.*

#### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

M. Gervais Darisse, maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Mme Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2025.08.2.136 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **2025.08.3.137 Suivi et approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 8 juillet 2025. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2025.

#### **2025.08.4.138 Adoption des comptes**

**ATTENDU** la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes déposée au 2025-07-31 pour un montant total de : 71 114,09\$. Mme Blais mentionne qu'elle a payé quelques factures de plus à l'intérieur du mois pour un total de 1 462,50\$.



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

2025.08.5.139

#### ***Autorisation d'achat d'une débroussailleuse***

**ATTENDU** le bris de la débroussailleuse et la nécessité de la remplacer afin d'effectuer les travaux d'entretien de voirie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une débroussailleuse chez une entreprise de la région au coût d'environ 800\$ plus taxes.

2025.08.6.140

#### ***Changement de date pour la réunion publique du mois d'octobre 2025***

**ATTENDU** les élections municipales 2025;

**ATTENDU QUE** la période électorale pour déposer une déclaration de candidature débute le 18 septembre et ce, jusqu'au 3 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** le conseil n'est pas autorisé à siéger le mardi 7 octobre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska modifie la date de la réunion publique du mardi 7 octobre au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025.

2025.08.7.141

#### ***Dépôt des documents pour la gestion des actifs municipaux en eau***

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE**

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025.08.9.143

***Colloque de zone ADMQ à Saint-Mathieu-de-Rioux jeudi 11 septembre 2025***

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) est organisé à St-Mathieu-de-Rioux le 11 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ce colloque réunit les directeurs généraux municipaux des quatre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les invités font une mise à jour des nouveautés, des lois et des règlements;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Nathalie Blais, directrice générale et membre de l'ADMQ, à assister au colloque le 11 septembre 2025 au prix de 75 \$ plus taxes et accepte de rembourser les frais de déplacement.

2025.08.10.144

***Autorisation de la mise en place d'une virée pour le déneigement sur un terrain appartenant à Messieurs Richard et Robin Laplante dans le rang de la Pinière (annule la résolution 2025.06.08.119)***

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur pour le déneigement doit disposer d'un espace suffisant pour tourner les véhicules de déneigement et de transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mettre en place une virée à l'extrémité ouest du rang de la Pinière ;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues avec messieurs Richard et Robin Laplante autorisant la mise en place de ladite virée sans contrepartie financière autre que l'installation d'un ponceau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devra poser un ponceau dans le fossé pour permettre aux véhicules de tourner ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise une dépense pour :



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

- Installer un ponceau d'un diamètre de 51 cm sur une longueur de 12,2 m entre les points GPS : Extrémité ouest: 47,620 983, -69,714 855 et son extrémité est: 47,621 108, -69,714 707 sur le lot 5923588, cadastre du Québec ;
- S'engage à ne pas enlever ledit tuyau sans l'autorisation des propriétaires du lot 5923588, cadastre du Québec.

Et que celui-ci autorise M. le maire et la directrice générale à signer une entente avec les propriétaires du lot 5923588, cadastre du Québec M. Richard Laplante et Robin Laplante.

2025.08.11.145

#### ***Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire***

**ATTENDU QUE** la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU QUE** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2025.

2025.08.12.146

#### ***Appel d'offres sur invitations pour la rénovation et/ou construction de l'entrepôt aux loisirs***

**ATTENDU QU'**une aide financière est octroyée dans le programme de la TECQ exclusivement pour des bâtiments municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a analysé différentes possibilités de se servir de cette somme avec le directeur des travaux publics et qu'ils ont constaté que le bâtiment aux loisirs servant à entreposer divers équipements est très désuet ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris la décision d'effectuer une construction et /ou rénovation sur ce bâtiment aux loisirs afin d'y entreposer en sécurité différents équipements de loisirs;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande de soumission soit faite à deux



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

entreprises de la région soit : Rénovation Richard Lemieux enr. et Constructions Richard Soucy inc.

2025.08.13.147

#### ***Demande de majoration du budget du Programme d'aide financière pour la restauration du patrimoine religieux***

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) ont établi un programme d'aide financière pour la restauration du patrimoine religieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPRQ agit comme chef de file et interlocuteur privilégié du gouvernement pour la préservation, la restauration et la réutilisation durable du patrimoine religieux québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPRQ a jugé prioritaires les travaux de restauration du clocher, des fenêtres et du crépi de l'église de Saint-André de Kamouraska, et a recommandé au ministre de la Culture et des Communications de prioriser la demande de la fabrique de la paroisse de Saint-André;

**CONSIDÉRANT QUE** l'église de Saint-André de Kamouraska nécessite des travaux de restauration pour le clocher, les fenêtres et le crépi, pour un montant de 299 000 \$ avant taxes, selon une soumission conforme reçue en juillet 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Culture et des Communications s'est engagé à une aide financière de 180 000 \$ pour ces travaux;

**CONSIDÉRANT** un manque à gagner de 119 000 \$ plus taxes pour la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la fabrique de la paroisse de Saint-André a lancé une levée de fonds pour solliciter la générosité des paroissiens afin de financer ce projet, mais prévoit un éventuel manque de fonds;

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**De demander au ministre de la Culture et des Communications et au Conseil du patrimoine religieux du Québec de majorer l'aide financière proposée afin de couvrir au moins 80 % des coûts établis par la soumission déposée**

2025.08.14.148

#### ***Acceptation de Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud (GCACS) pour soutenir la municipalité dans le cadre de son projet pour la résilience et l'adaptation face aux inondations (PRAFI)***

**ATTENDU** l'offre de service déposé par Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud (GCACS) le 27 novembre 2023 au montant de 30 481\$;

**ATTENDU QUE** l'offre de service comprend le soutien à évaluer différentes possibilités de stockage de l'eau en amont de la zone habitée lors des grandes marées :



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

**ATTENDU QUE** les objectifs poursuivis lors de la réalisation de cette étude seront de favoriser la rétention des eaux sur le site, l'infiltration des eaux de ruissellement et le ralentissement des écoulements vers les milieux récepteurs;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service du groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud (GCACS) au montant de 30 481\$ plus taxes. L'offre est décrite plus en détail dans le document.

2025.08.15.149

***Acceptation de l'offre de service de l'organisme de bassins versants de Kamouraska L'Islet et Rivière-du-Loup (Obakir) pour la réalisation d'aménagement pour la résilience et l'adaptation face aux inondations (PRAFI)***

**ATTENDU** l'offre de service déposé par l'organisme de bassins versants de Kamouraska L'Islet et Rivière-du-Loup (Obakir) le 19 février 2025 au montant de 8 340\$;

**ATTENDU QUE** l'offre de service consisterait à :

- Analyser les données de l'étude hydraulique déposée par la firme WSP. Plus spécifiquement, valider par une analyse hydrologique basée sur les données Lidar disponibles, les limites du bassin versant (BV) du canal intérieur de l'aboteau qui protège le territoire urbanisé de la municipalité de Saint-André contre les risques de submersion côtière.
- Inventorier et caractériser les milieux naturels du BV qui pourrait, notamment, contribuer à atténuer les débits de pointes fluviaux (récurrence 50 ans). Pour ce faire :
- Proposer une série de sites de restauration de milieux naturels (espaces de liberté, plaine inondable, milieu humide)

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de l'organisme OBAKIR au montant de 8 340\$ plus taxes. L'offre de service est décrite plus en détail dans le document.

2025.08.16.150

***Entente EDC et participation PEP (annule et remplace la résolution # 2025.07.7.133)***

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

**QUE** la municipalité demande un montant de 1 000\$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : « Anthologie vivante de la poésie québécoise » à la Maison culturelle Armand-Vaillancourt :

L'événement se déroulera la fin de semaine du 15 et 16 août 2025 à la Maison culturelle Armand-Vaillancourt, et sera initié par l'artiste et metteur en scène Christian Lapointe, résident de la région de Kamouraska. Ce projet représente un événement singulier et rassembleur, avec un impact durable sur la vie culturelle de la communauté. Il s'agit d'une opportunité unique de donner une place centrale à la poésie québécoise, de mettre en valeur les créateurs locaux et d'établir un héritage culturel à la Maison culturelle Armand-Vaillancourt.

**QUE** la municipalité s'engage à payer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200 dollars ;

**QUE** la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

**QUE** la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité

2025.08.17.151

#### ***Autorisation d'inscription pour les formations pour les eaux pour M. Philippe Bourdeau***

**ATTENDU** l'embauche de M. Philippe Bourdeau pour le remplacement de M. Guy Vaillancourt comme directeur des travaux publics ;

**ATTENDU QUE** les formations sont offertes 3 fois par année;

**ATTENDU** le départ de M. Vaillancourt à l'automne et qu'il est temps de faire l'inscription de M. Bourdeau;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise l'inscription de M. Bourdeau aux Formations pour les eaux au Cegep Shawinigan pour un montant de 2 950\$+185\$ (mise à niveau en math) et au Cegep Saint-Laurent pour 2 795\$ le tout plus les taxes.

2025.08.17a.152

#### ***Factures supplémentaires à payer***

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures supplémentaires suivantes :

6temTI	55.58 \$
6temTI	78.18 \$
Air liquide	1 547.84 \$
Air liquide	304.50 \$
laboratoire H2Lab	135.39 \$
laboratoire H2Lab	344.36 \$
laboratoire H2Lab	2 913.47 \$
Jean Morneau	873.81 \$



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

Tabagie Lunik	96.57 \$
Tourisme Bas-St-Laurent	367.92 \$
<b>Total:</b>	<b>6 717.62 \$</b>

2025.08.17b.153

#### ***Modification du contrat accordé par la résolution 2025.06.7.118 pour les travaux du rang 2 et de La Pinière***

**ATTENDU** le contrat accordé à l'entreprise Excavation Deschênes suite à l'appel d'offres sur invitation pour les travaux du rang 2 et de la Pinière;

**ATTENDU QUE** suite au début des travaux d'excavation en date du 5 août 2025, il y a eu un événement imprévisible par ni l'une ou l'autre des parties qui ne change pas la nature du contrat ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur demande un ajout au contrat puisqu'il ne pouvait pas prévoir que l'excavation soit complètement dans la terre noire et qu'il doit transporter du gravier et prolonger la route pour une meilleure stabilité`

**ATTENDU QUE** l'article 938.0.4 du code municipal prévoit des dispositions pour la modification d'un contrat accordé suite à un appel d'offres :

« Une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission, SAUF dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature »

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise Excavation Deschênes à soumettre un prix pour l'excédent au contrat afin qu'il puisse poursuivre les travaux et remettre la route en état de circulation

#### ***18. Questions diverses :***

M. Darisse, maire, fait un résumé des rencontres de comités et à la MRC

#### ***19. Correspondance***

Voir liste ci-jointe

#### ***20. Période de questions***

Aucune question des personnes présentes dans la salle

2025.08.21.154

#### ***Appui au projet de Communo-Vet, services vétérinaires petits animaux***

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal appui le projet de Communo-Vet, services vétérinaires dans la région, pour la relocalisation visant l'expansion et la diversification de ses services à la communauté et aux instances municipales et fera parvenir une lettre en ce sens ainsi qu'à l'ensemble des municipalités du Kamouraska et de la MRC de Kamouraska et autorise le paiement d'un montant de 100\$.

- Mme Hélène Méthot déclare son intérêt et se retire de la discussion



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

### ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

2025.08.22.155

### ***Levée de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h35.

---

Maire

---

Secrétaire

### **Note :**

*« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Maire